



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 20241

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les propositions de la France mutualiste concernant la retraite mutualiste du combattant. Les membres de cette fédération demandent notamment que les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, de l'Indochine et de la Corée, déjà titulaires d'une retraite mutualiste du combattant, puissent obtenir un taux de majoration correspondant à celui du titre de reconnaissance qui leur a été délivré pour leur participation à ces conflits, taux appliqué aux fractions de rentes immédiates qu'ils se constituent à partir de la délivrance de ce titre, et au plus tôt à compter du 7 février 1995. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20241

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5489